

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dimanche 18 juin, à 09 H 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant (Michel TAMAYA), conformément à l'Article L. 121-10 du Code des Communes.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

Michel TAMAYA / Paul HOARAU / Jean IVOULA / Joëlle GUIARD / André BOURGIN / Mickaël NATIVEL / Jacques SIOU / Yasmina HATIA / Sudel FUMA / Yasmine MOUNIER / Françoise MOLLARD / Catherine GIANANTE / Alain ARMAND / Ibrahim PATEL / Gilbert GÉRARD / Marc SECRET / Emmanuel HOARAU / Murielle GAULT / Alain ZANÉGUY / Dominique DAMBREVILLE / Russei HOAREAU / Ismaël SAFLA / Patrick VISTICOT / Firmin LACPATIA / René LAÏ-HONG-TING / Christian PROMI / André PADEAU / Martine SUEUR / Florian BAILLIF / Marius RAMASSAMY / Daniel CADET / Édith NALEM / Martine MORISSE / Érick ÉGOLFF / Jean-François HOAREAU / Brice PAUVRÉZE / Jean-Paul CLAIN / Marie Monique ORPHÉ / Jean-Claude FIDJI / Abdollah PANSBHAYA / Nicole CHAUVET / Gilbert DUBOIS / Monique ROYÉ / Jean CHATEL / René Paul VICTORIA / Ibrahim DINDAR / Pascal RENAUDIÈRE DE VAUX / Pierre DUPUY / Jean Jacques MOREL / Albert LEBON / Thérèse BAILLIF / Christian ALBANY / Alex JUNOT / Tony MANGLOU

#### NOTA

*Le Maire certifie  
que le compte rendu  
de la présente  
séance a été affiché  
à la porte  
de la Mairie  
de Saint-Denis  
le 19 juin 1995  
et que le nombre  
de Conseillers Muni-  
cipaux présents a été  
de 54 sur 55.*

#### ÉTAIT REPRÉSENTÉ

Dominique RIVIÈRE ..... par Michel TAMAYA

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'Organisation Municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Marie Monique ORPHÉ a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Après élection du Maire (95/2-01), Mickaël NATIVEL et Gilbert GÉRARD ont quitté momentanément la Salle des Délibérations en laissant procuration respectivement à Sudel FUMA et à Emmanuel HOARAU.**

**Mickaël NATIVEL et Gilbert GÉRARD ont réintégré leur place après élection du Premier Adjoint (95/2-02), pendant le dépouillement des suffrages.**

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

